



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°1

ARRÊTÉ
n° 2025-09-04

OBJET :

**RÉGIE
D'AVANCE
DES CHEQUES
D'ACCOMPAGNE-
MENT
PERSONNALISÉ-
MISE A JOUR DE
LA REGIE**

Le Maire de SAINT-HERBLAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN

Vu la décision n°2014-04-05 du 14 avril 2014 instituant la régie d'avances des chèques d'accompagnement personnalisé.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 10 septembre 2025

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 11 septembre 2025

Vu l'avis conforme des régisseurs suppléants en date du 26 septembre 2025

Considérant la nécessité de nommer les régisseurs titulaires, suppléants et les mandataires préposés,

ARRÈTE

ARTICLE 1 – A compter du **1^{ER OCTOBRE 2025}**, l'arrêté du Président du CCAS n°2020-02 du 12 mars 2020, relatif à la nomination des régisseurs titulaires et suppléants ainsi que les mandataires préposés de la régie d'avance des chèques accompagnement personnalisé est abrogé.

ARTICLE 2 – A compter du **1^{ER OCTOBRE 2025}**, sont nommés :

- **Madame Isabelle BOIVIN**, régisseur titulaire de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.
- **Madame Claire FOUILLOU, Madame Julie DAGO et Madame Solène ALLOUCHERIE**, mandataires suppléants, avec pour mission de remplacer le régisseur titulaire en cas d'absences pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel de celui-ci.

Sont nommés mandataires préposés :

- **Madame Sandrine DOUDARD**
- **Madame Sandrine LARCHIER-PAUSÉ**
- **Madame Adèle GEAY**
- **Madame Christelle GENILLARD**
- **Madame Emilie LUCAS**
- **Madame Aline GABORIT**
- **Madame Olivia NARBÉY**
- **Monsieur Henri LOUA**

avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire.

ARTICLE 3 – **Madame Isabelle BOIVIN** percevra une indemnité de fonction, de sujétions, et d'expertise complémentaire (IFSE complémentaire 1) et la Nouvelle Bonification Indiciaire selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 – Les régisseurs titulaires ainsi que les mandataires suppléants et préposés ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°2

ARTICLE 5 – Les régisseurs titulaires et suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur, en charge de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

ARTICLE 6 – Les régisseurs titulaires et suppléants et les mandataires préposés sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice du 21 avril 2006, de présenter ses registres comptables, ses fonds et ses formules de valeurs inactives aux agents de contrôles qualifiés.

ARTICLE 7 – Les mandataires suppléants ne percevront pas l'IFSE

ARTICLE 8 - Madame la Directrice du CCAS de SAINT-HERBLAIN et Monsieur le Trésorier Principal de SAINT-HERBLAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-HERBLAIN, le

Le Maire,
Président du CCAS

Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 8 octobre 2025
Publication le 26 décembre 2025

Régisseur Titulaire
(Signature précédée de la mention)
"Vu pour Acceptation"
et la date

Mme Isabelle BOIVIN



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°3

Mandataires suppléants

(Signature précédée de la mention)

"Lu et Approuvé"

et la date

Mme Julie DAGO

Mme Solène ALLOUCHERIE

Mme Claire FOUILLOU

Mandataires Préposés

(Signature précédée de la mention)

"Lu et Approuvé"

et la date

Mme Sandrine DOUDARD

Mme Emilie LUCAS

Mme Sandrine LARCHIER-PAUSÉ

Mme Aline GABORIT

Mme Christelle GENILLARD

Mme Adèle GEAY

Mme Olivia NARBEY

M Henri LOUA



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°4